



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE A LA SITUATION D'EXECUTION DU BUDGET 2025 DES EPN ET STRUCTURES ASSIMILEES AU 30 JUIN 2025

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET



NOTE DE SYNTHÈSE
RELATIVE À LA SITUATION
D'EXECUTION DU BUDGET 2025
DES EPN ET STRUCTURES ASSIMILÉES
AU 30 JUIN 2025



La présente note vise à présenter l'analyse de la situation d'exécution budgétaire au 30 juin 2025 des Etablissements Publics Nationaux (EPN) et des Structures assimilées (ASS). Elle retrace les principaux constats et enseignements tirés de l'exécution de leurs budgets 2025. A fin juin 2025, on dénombre cent vingt-trois (123)¹ EPN et Structures assimilées dont cinquante-huit (58) Etablissements Publics Administratifs (EPA), trente-neuf (39) Etablissement Publics Hospitaliers, onze (11) Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et quinze (15) Structures assimilées (ASS) incluant une (1) liquidation d'EPN dissout.

Ces établissements publics ont bénéficié d'un budget final de 674,2 milliards contre un montant initial de 646,9 milliards, soit une hausse de 27,3 milliards par rapport aux prévisions initiales, en raison des modifications intervenues en cours d'exercice en faveur de soixante (60) EPN.

La présente note de synthèse porte sur la mobilisation des ressources et l'exécution des dépenses, le résultat à mi-parcours et les constats et recommandations au 30 juin 2025.

I. MOBILISATION DES RESSOURCES ET EXECUTION DES DEPENSES

L'économie de la mobilisation des ressources et de l'exécution des dépenses des EPN et Structures assimilées à fin juin 2025 se présente comme suit :

1- Des ressources mobilisées à hauteur de 266,7 milliards sur des prévisions annuelles de 674,2 milliards

A fin juin 2025, les ressources globales mobilisées par les EPN s'élèvent à 266,7 milliards pour une prévision de 674,2 milliards, soit un taux de réalisation de 39,6%. Ces ressources mobilisées comprennent des ressources propres (10,5%), des subventions de l'Etat (69,8%), des ressources affectées (12,6%) et des excédents des gestions antérieures (7,1%).

Les taux de réalisation par catégorie d'EPN se présentent comme suit : 46,8% pour les EPA, 41,8% pour les EPH, 41,7% pour les Structures assimilées et 22,8% pour les EPIC.

¹ Les données retracées dans cette note ne prennent pas en compte celles du FDFP (budget exécuté hors SIGOBE), l'ICB et l'ENEF dotés après le 30 juin 2025

En ce qui concerne les ressources propres, elles ont été mobilisées à hauteur de 28,0 milliards sur une prévision annuelle de 66,7 milliards, soit un taux de réalisation de 41,9% contre 27,9% en juin 2024. Elles sont essentiellement constituées des recettes de prestations de services 58,9%, de production vendue 8,5%, des locations diverses pour 0,8% et des autres ressources propres pour 31,7%.

Le niveau de réalisation des productions vendues s'élève à 2,4 milliards contre une prévision de 5,3 milliards, soit un taux de réalisation de 45,3%. En ce qui concerne les prestations de service elles s'élèvent à 16,5 milliards pour 36,3 milliards de prévus avec un taux de réalisation de 45,4% et les autres ressources propres ont été réalisées à hauteur de 8,9 milliards, soit 36,7%.

Concernant les excédents des gestions antérieures, ils ont été mobilisés à hauteur de 18,9 milliards sur une prévision de 25,7 milliards, soit un taux de mobilisation de 73,5% contre 45,3% à fin juin 2024. L'Office National des Sports (ONS) enregistre à lui seul 6,6 milliards de ressources réintégrées en raison des décomptes sur marchés attendus pour couvrir les arriérés des projets liés à l'organisation de la CAN 2023.

S'agissant des ressources affectées, elles ont été recouvrées à hauteur de 33,6 milliards sur une prévision annuelle de 150,6 milliards, soit un taux de réalisation de 22,3%.

Quant aux subventions de l'Etat, elles ont été mobilisées à hauteur de 186,1 milliards sur une prévision annuelle de 430,9 milliards soit 43,2%. Ces réalisations se subdivisent en subventions d'exploitation pour 159 milliards, avec un taux de réalisation de 47% contre 46,4% en 2024 et en subventions d'investissement pour 27 milliards, avec un taux de réalisation de 39,1% contre 34,1% en 2024.

2- Des dépenses exécutées d'un montant global de 226,1 milliards pour une prévision de 674,2 milliards

A fin juin 2025, les dépenses exécutées par les EPN se chiffrent globalement à 226,1 milliards pour une prévision annuelle de 674,2 milliards, soit un taux d'exécution de 33,5%. Elles sont constituées des dépenses d'exploitation pour 209,2 milliards et des dépenses d'investissement pour 16,9 milliards.

Les dépenses d'exploitation ont été exécutées à hauteur de **209,2 milliards** pour une prévision annuelle de 567,3 milliards, soit un taux d'exécution de 36,9%. Elles sont constituées des dépenses de personnel (104,0 milliards), de biens et services (101,6 milliards) et de transferts (3,7 milliards).

Les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de **16,9 milliards** pour une prévision annuelle de 106,8 milliards, soit un taux d'exécution de 15,8%, en baisse par rapport à celui de fin juin 2024 qui était de 21,4%.

II. UN SOLDE BUDGETAIRE A MI-PARCOURS EXCEDENTAIRE DE 40,6 MILLIARDS

Sur des ressources mobilisées de 266,7 milliards, les dépenses exécutées s'élèvent à 226,1 milliards, soit un solde budgétaire excédentaire de 40,6 milliards à fin juin 2025. Ce résultat est en hausse de 17,5 milliards par rapport à celui de juin 2024 qui était excédentaire de 23,1 milliards.

Ce résultat global se subdivise en résultat d'exploitation pour 30,5 milliards et résultat d'investissement pour 10,1 milliards.

III. CONSTATS ET RECOMMANDATION

Le constat majeur fait concerne l'obsolescence des décrets portant organisation et fonctionnement de certains EPN qui n'ont pas été adaptés à la loi n°2020-627 du 16 août 2020 régissant les EPN.

Par ailleurs, le décret en vigueur portant organisation administrative des EPN est encore plus désuet. Il date de 1981 et est en déphasage sur de nombreux points avec les dispositions de ladite loi.

Pour y remédier, des projets de courriers seront soumis par la Direction Générale du Budget et des Finances à la signature du Ministre des Finances et du Budget, invitant les ministres concernés à soumettre au Conseil des Ministres des projets de décrets actualisés.







RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET